

# COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?

MA COMMUNE A MOINS  
DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu tous les **5** ans auprès de l'ensemble de la population communale

MA COMMUNE A PLUS  
DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu tous les ans sur un échantillon de **8%** de la population

L'agent recenseur me remet mes codes confidentiels d'accès au questionnaire



Je remplis le questionnaire

Par internet sur  
[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, utilisez le questionnaire papier



Validez et c'est terminé !



L'agent recenseur repassera sur rendez-vous pour récupérer le questionnaire sous quelques jours